



**RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DES OPEN JUNIORS**

DU

SPORT KIN-BALL®

Saison 2016-2017

Toute reproduction partielle ou totale est interdite sans l'autorisation écrite de
la Fédération Kin-Ball France

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	3
2. CHALLENGES ET RÉCOMPENSES	3
3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT	3
a. Engagement d'une équipe	3
b. Engagement des joueurs	4
4. FORMULES DES COMPÉTITIONS	5
a. Opens	5
b. Modalités de classement	5
c. Nombre de joueurs	5
d. Remplacement de joueur	5
5. OBLIGATION D'ARBITRAGE	6
a. Diplômes	6
b. Arbitres des matchs.....	6
c. Feuilles de match	6
6. ORGANISATION DES OPENS JUNIORS	6
a. Dates	6
b. Horaires	7
c. Déplacements	7
7. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT	7
a. Mise en place	7
b. Salles.....	7
c. Matériels	8
d. Sécurité et respect du jeu	8
e. Promotion	9
8. DÉROULEMENT D'UN MATCH	9
a. Règles du jeu	9
b. Modalités de jeu	9
c. Licences	9
d. Présence sur le banc	10
e. Abandon d'une équipe avant ou pendant un match	10
f. Forfait d'une équipe	10
g. Sanction suite à un carton jaune ou rouge	10
9. SANCTION FINANCIÈRE À L'ISSUE D'UN MATCH	10
10. RECLAMATIONS, LITIGES	11
11. NON PRÉVUS	11

1. PRÉAMBULE

Le présent règlement général concerne les compétitions nationales organisées par la Fédération Kin-Ball France (FKBF) lors de la Saison 2016-2017 :

- Opens Juniors

Des modifications peuvent y être apportées au cours de la saison. Toutes les personnes concernées en seront informées.

2. CHALLENGES ET RÉCOMPENSES

Le vainqueur dans chaque catégorie du classement général des opens reçoit un trophée. Ces trophées sont confiés pour une durée d'un an aux équipes victorieuses. Ils devront en faire retour à la FKBF à leurs frais et risques, en parfait état de propreté, au moins un mois avant la date de nouvelle attribution.

En cas de manquement, la FKBF fera exécuter la remise en état ou, en cas de non restitution, procédera au remplacement, aux frais du club qui en avait la garde.

3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

a. Engagement d'une équipe

Pour participer à un open, les clubs doivent :

- être affiliés à la FKBF et à jour de leur (ré)-affiliation
- s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la FKBF

La date limite d'inscription des équipes est définie par email envoyé par la commission jeunesse avant chaque open (généralement 15 jours avant l'open).

Le montant de l'affiliation des clubs à la FKBF est fixé à 50 euros par club.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la Saison 2016-2017 est fixé à 10 euros par équipe engagée et par open.

Le montant sera réglé à la fin du championnat, sur facture.

b. Engagement des joueurs

Pour participer à un open junior, un joueur doit :

- être inscrit dans un club affilié à la FKBF, et posséder une licence à jour auprès de la FKBF
- s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la FKBF

Pour pouvoir participer aux opens juniors en catégorie - de 13 ans, le joueur :

- Doit être né dans les années suivantes:
 - 2008
 - 2007
 - 2006
 - 2005
 - 2004
 - 2003 (avec dérogation)

Pour pouvoir participer aux opens juniors en catégorie + de 13 ans, le joueur :

- Doit être né dans les années suivantes:
 - 2005 (avec dérogation)
 - 2004 (avec dérogation)
 - 2003
 - 2002
 - 2001
 - 2000
 - 1999 (avec dérogation)

Les équipes peuvent être mixtes ou non.

Les montants des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la Saison 2016-2017 sont fixés à 5 euros par joueur engagé et devront être réglés par le club. En cas de non-paiement, le bureau fédéral peut procéder au remplacement du club défaillant.

4. FORMULES DES COMPÉTITIONS

a. Opens

Les matchs des opens sont joués sous la formule 2 x 7 minutes.

b. Modalités de classement

Les modalités de classement sont les suivantes :

1er	2ème	3ème
10 points	6 points	2 points

1er	2ème	2ème
10 points	4 points	4 points

1er	1er	1er
6 points	6 points	6 points

1er	1er	3ème
8 points	8 points	2 points

c. Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs maximum par journée et par équipe est de 10, avec 8 inscrits par rencontre inscrits sur la feuille de match. Le minimum est de 4 joueurs.

d. Remplacement de joueur

Une équipe ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un remplaçant sous certaines conditions:

- Il ne peut y avoir qu'un seul remplaçant par équipe et par match.
- Une équipe qui fait appel à un remplaçant doit aligner au maximum 4 joueurs par match. C'est à dire que sans lui l'équipe ne pourrait jouer. *Exemple : 3 joueurs de l'équipe + 1 remplaçant.*
 - Pour être remplaçant, un joueur doit être licencié dans le même club que l'équipe pour laquelle il sera remplaçant.
 - Tout joueur licencié peut être remplaçant, cependant on ne peut être remplaçant qu'un seul open par saison.
 - Un joueur suspendu ne peut être remplacé.
 - Un joueur de la catégorie « -13 ans » ne peut être remplaçant dans un match de la catégorie « +13 ans » et un joueur de la catégorie « +13 ans » ne peut être remplaçant dans un match de la catégorie « -13 ans ».

La fédération se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui ne respecte pas ces conditions.

Le fait qu'un joueur soit remplaçant sur un match sera notifié sur la feuille de match.

5. OBLIGATION D'ARBITRAGE

a. Diplômes

Les arbitres du Championnat de France devront obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 (ou supérieur).

b. Arbitres des matchs

Chaque club qui inscrit au moins une équipe à un open junior doit inscrire en même temps un arbitre de minimum niveau 1 pour valider l'inscription de son(ses) équipe(s). L'arbitre inscrit ne doit pas obligatoirement être licencié dans le club qu'il représente, mais il doit être licencié à la FKBF. L'arbitre ne pourra pas arbitrer l'équipe qu'il représente (sauf cas de force majeure).

c. Feuilles de match

Les feuilles de match sont faites en un seul exemplaire, transmises par la FKBF, imprimées par le club accueillant avant chaque journée, et confiées à la fin de la journée à un membre de la commission jeunesse (ou un autre membre du bureau de la FKBF).

6. ORGANISATION DES OPENS JUNIORS

a. Dates

Les dates de compétition sont déterminées en début de saison par le bureau fédéral et sont envoyées par email aux clubs.

La composition des matchs sera fixée avant chaque open par le bureau fédéral en fonction des inscriptions.

b. Horaires

Les matchs pourront avoir lieu le samedi de 09h à 20h et le dimanche 9h à 20h. Les horaires des matchs sont fixés par le bureau de la FKBF.

Les horaires pourront varier en fonction du nombre d'équipes.

La salle doit être ouverte et en capacité d'accueillir les joueurs 1/2 heure avant le premier match.

c. Déplacements

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé par la FKBF, quelles que soient les conditions de voyage.

7. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT

a. Mise en place

Le club recevant ou organisateur est tenu de créer les conditions matérielles pour que les rencontres se déroulent aux horaires indiquées sur la feuille de conclusion de rencontre. C'est impératif.

Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

b. Salles

Toutes les salles dans lesquelles se déroulent des rencontres des compétitions nationales doivent être homologuées. Durant les opens juniors, 2 matchs peuvent se déroulent en même temps donc il faut pouvoir faire 2 terrains dans la salle.

En cas d'impossibilité, le club devra prendre contact avec la FKBF pour voir si l'organisation de la journée est possible ou non.

Le club recevant ou l'organisateur doit prévoir :

- deux tables de marque suffisamment grandes (une pour chaque terrain)
- deux marqueurs de sport Kin-Ball® (un pour chaque terrain)
- un banc de remplaçants pour chacune des équipes (pour chaque terrain)

L'organisateur peut prévoir une buvette pour permettre la restauration des joueurs. Si aucune buvette n'est mise en place, l'organisateur doit en informer la FKBF, et l'annoncer aux clubs visiteurs.

Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

C. Matériels

Le matériel utilisé au cours des journées de championnat sera celui du club recevant. Le matériel devra permettre une pratique correcte d'un match de kin-ball (échauffement compris). En résumé, il faudra :

- 6 ballons (+ baudruches)
- 2 marqueurs
- 1 gonfleur
- 16 chasubles de chaque couleur

Si un club ne peut pas avoir tout le matériel demandé, il peut dans un premier temps demandé le matériel d'un autre club.

En cas de grande difficulté à réunir du matériel, la FKBF pourra prêter son matériel :

- gratuit la première année d'affiliation
- de 1 à 15 licenciés (toutes catégories confondues) => 25 euros
- de 16 à 30 licenciés => 50 euros
- de 31 à 50 licenciés => 75 euros
- 51 et plus => 100 euros

En cas de dégradation du matériel du club recevant, la FKBF remboursera dans les conditions suivantes :

- Baudruche explosée durant l'échauffement ou un match : remplacement par une autre baudruche. La demande doit être faite par email à fkbf@kin-ball.fr maximum 15 jours après l'open organisé.
- Dans tous les autres cas, les éventuelles réparations seront à la charge du club.

Les arbitres choisissent le ballon de chaque rencontre.

Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

d. Sécurité et respect du jeu

Les clubs recevant ou organisateurs sont chargés de la police du terrain. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public.

Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le score et expliciter quelques règles, sans gêner le jeu. Il devra renoncer à tout commentaire visant à prendre parti pour une équipe.

e. Promotion

Les clubs recevant ou organisateurs sont responsables de la promotion des rencontres. Ils doivent à cet effet utiliser tous les moyens à leur disposition, affiches, banderoles, presse écrite, radio, télévision...

La FKBF. se réserve le droit d'imposer le jour (samedi ou dimanche) et l'heure d'une rencontre pour rendre possible une retransmission télévisée en direct ou en différé.

8. DÉROULEMENT D'UN MATCH

a. Règles du jeu

Les règles appliquées au cours d'un match sont celles du règlement junior envoyé en même temps que le règlement du championnat.

b. Modalités de jeu

Les matchs se dérouleront en 2 périodes de 7 minutes. Le score n'est pas remis à 0 entre les 2 périodes. L'équipe ayant le moins de points à la fin de la première période aura le ballon au début de la seconde période. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué avec le dé officiel ou les capitaines. Il est possible d'avoir une double voire une triple égalité en fin de match.

La dernière minute du match sera décomptée et il n'y aura pas de faute d'appellation pour attaque injustifiée lors de cette dernière minute.

c. Licences

Seuls les joueur(se)s titulaires d'une licence peuvent participer aux opens juniors.

En cas de joueur non licencié sur la feuille de match, le match sera perdu pour l'équipe avec zéro point.

d. Présence sur le banc

Seules les personnes inscrites sur la feuille de match pourront se trouver sur les bancs au cours d'une rencontre.

e. Abandon d'une équipe avant ou pendant un match

Si une équipe venait à abandonner pendant le match, celui-ci se déroulerait entre les 2 équipes restantes. Si 2 équipes abandonnent pour un même match, la 3^{ème} équipe sera automatiquement déclarée vainqueur du match avec le maximum de point. L'abandon d'une équipe n'entraînera pas de pénalité.

f. Forfait d'une équipe

Si une équipe venait à déclarer forfait, le match se déroulerait entre les 2 équipes restantes. Si 2 équipes sont forfaits pour un même match, la 3^{ème} équipe sera automatiquement déclarée vainqueur du match avec le maximum de point. Le forfait d'une équipe entraînera une pénalité financière (voir sanction financière à l'issue d'un match).

g. Sanction suite à un carton jaune ou rouge

Un joueur ayant cumulé 3 cartons jaunes au cours de la saison, sera suspendu pour le match suivant l'attribution de son 3e carton jaune. Dans le cas d'un joueur qui serait aussi coach les compteurs de cartons sont bien distincts.

Un joueur ayant reçu un carton rouge sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout carton distribué après le coup de sifflet final annonçant la fin du match, sera rouge et le joueur l'ayant reçu sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout carton rouge adressé lors d'un match pourra être examiné par une commission de la FKBF qui pourra ou non étendre la sanction au-delà d'un match de suspension.

9. SANCTION FINANCIÈRE À L'ISSUE D'UN MATCH

Le club lié à une équipe forfait sera soumis à une amende de 20 euros. Si le club venait à déclarer forfait moins de 72h avant le match, alors il sera soumis à une amende de 50€.

10. **RECLAMATIONS, LITIGES**

Toutes réclamations et/ou litiges devra être transmis au bureau fédéral moins de 48 heures après la fin du match concerné. Ils seront réglés par le bureau fédéral au cas par cas.

11. **NON PRÉVUS**

Les cas non prévus par ce présent règlement sont de la compétence du bureau fédéral.